



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/22569  
6 mai 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

LETTRE DATEE DU 5 MAI 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR  
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à mes lettres précédentes, dont la dernière, portant le No 81, est datée du 4 mai 1991, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le 2 mai 1991, à 5 heures du matin, un groupe de 40 personnes environ, venant d'Iran, a attaqué des unités iraqiennes avancées, en face d'Uqdat al-Rawtah, dans le secteur sud, au mortier de 81 millimètres et à l'arme légère.

Cette nouvelle incursion s'ajoute à la liste des violations du cessez-le-feu conclu entre l'Iraq et l'Iran et elle confirme que le Gouvernement iranien cherche délibérément à porter atteinte à la souveraineté et à la sécurité de l'Iraq.

Le Gouvernement de mon pays affirme une fois de plus que le Gouvernement iranien est responsable de tous les dommages causés par cette incursion en territoire iraquien et de toutes les conséquences qui pourront en découler.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abdul Amir A. AL-ANBARI

-----